

Le CEPV parade avec sa créature aquatique

Insolite Hier matin, des préapprentis se sont baladés dans Vevey avec un calmar impressionnant.



Delphine Gasche 11.12.2015

Les préapprentis du CEPV et leurs enseignants s'apprêtent à déplacer leur calmar géant.

Image: MAGALI KOENIG

Un calmar géant a arpenté, hier matin, les rues de Vevey. Réalisé en rotin et papier de soie par les préapprentis du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV), il a été transporté en grande pompe de leur établissement au Théâtre Le Reflet, où il sera exposé jusqu'à l'été.

Mais d'où vient ce céphalopode? «Le calmar, ainsi qu'un banc de thons, une raie manta, trois dauphins et une cinquantaine de poissons personnalisés, a été créé pour l'exposition «Le monde marin», explique Maurice Jaques, doyen des préapprentis du CEPV. Présentée lors des portes ouvertes de l'école, le 7 novembre, l'exposition a beaucoup plu. Notamment au Reflet de Vevey et au Musée cantonal de zoologie de Lausanne.

Ces deux établissements ont manifesté leur intérêt à reprendre et exposer les animaux marins chez eux. Pour fêter la deuxième vie de leurs bêtes, les préapprentis ont décidé d'organiser une petite parade dans leur ville. «Tout s'est bien passé! s'exclame joyeusement Luana, 15 ans, préapprentie au CEPV. Même si on a dû adapter un peu notre parcours, vu que le calmar était trop grand pour passer sous la gare.»

Les deux semaines de confection des animaux ont particulièrement marqué les étudiants. La raison? «On n'était pas dans la relation habituelle prof-élève. C'était plutôt une collaboration, confie Rolens, 18 ans, préapprenti. On leur faisait part de nos idées et ils les écoutaient.» «Et puis, comme toutes les classes de préapprentissage travaillaient ensemble, on a appris à se connaître, se réjouit Anaïs, préapprentie de 16 ans. Maintenant, quand on se croise dans les couloirs, on se salue.»

La parade fut aussi l'occasion de prendre quelques photos dans le but de créer un film en stop motion. Ce dernier est attendu avec impatience par les étudiants. (24 heures)

(Créé: 11.12.2015, 09h52)